

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SANTORIUS, maison joignante; et M. LAROUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

TURQUIE.

Smyrne, le 6 juillet. — Correspondance particulière. — Notre port est encombré de bâtimens de guerre de toutes les nations, qui semblent s'y être donné rendez-vous pour assister aux scènes d'anarchie qui se passent dans le bienheureux pays de Turquie, que la guerre, la peste, les incendies et les tremblemens de terre affligent. Constantinople nage dans le sang, le sultan qui règne à cheval, le sabre à la main, entouré de pals et de gibets, semble au milieu de son pandemonion, inspiré par le génie vengeur des chrétiens massacrés à Chios et à Ipsara. Les Turcs se font justice, il se la fait à lui-même, en usant les moyens qui pouvaient le soutenir; par l'extermination des janissaires.

Ceux de notre ville qui ne sont pas d'humeur à se laisser égorger se tiennent sur leurs gardes, et ils resteront tranquilles tant qu'on se contentera de ne leur demander que leurs marmites; mais si on attente à leurs privilèges, si on veut faire tomber des têtes, il est probable qu'on verra beau jeu. Nous savons, et je puis vous en donner l'assurance, que tous les janissaires de l'Asie mineure ont juré de s'assister, et de ne pas se laisser fouler aux pieds. Ils n'adopteront ni le calpak égyptien, ni la tactique, ni les usages des francs; ils sont tous d'accord sur ces différens points, et en opposition avec Mahmoud qu'ils appellent le franco-sultan, comme ils surnomment Méhémet-Ali d'Egypte l'anté-christ.

Nous sommes informés qu'il y a beaucoup d'exécutions à bord du vaisseau du capitain-pacha; que les montagnes de Crète sont de nouveau insurgées, et que la Porte n'est pas plus avancée pour réduire les Grecs, qu'elle ne l'était en 1822. Ce dont nous ne sommes pas aussi bien informés, c'est des intentions de lord Cochrane dont l'arrivée dans l'Archipel n'est plus un mystère. De quel côté dirigera-t-il ses coups? Cette incertitude a fait refluer ici toutes les stations navales afin de couvrir Smyrne; et on prétend que le commodore Hamilton a ordre de l'engager à épargner notre ville. La chose est probable, mais cette mesure pourra-t-elle être de longue durée?

On dit que Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, n'est pas sans inquiétude. Ce sera bien pis quand il ne pourra plus communiquer avec son fils; lorsque lord Cochrane lui enlevera ses bâtimens et fera peut-être quelque chose de plus. Alors ce souverain manqué comprendra qu'il a eu tort de vouloir être Napoléon II, et que son épée était trop courte pour s'établir en Europe. Dans quelques mois, dans quelques jours, car le temps se compose ici de grands événements, nous serons témoins de quelque grande catastrophe.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 août. — M. Canning et son épouse se trouvent actuellement à Brighton, ainsi que le président de la chambre des communes.

— On apprend avec peine que les bateaux à vapeur équipés pour soutenir les Grecs, ont été arrêtés sur notre rivière, sans qu'on sache par l'intervention de qui, ni pourquoi.

— Le gouvernement mexicain ayant décidé qu'il enverrait près de S. S. à Rome un ministre chargé de négocier un accord durable, a nommé deux commissions pour rédiger des instructions qui tracent à cet envoyé une règle de conduite. Le rapport de ces commissions a été présenté au sénat le 28 février. A la suite de ce rapport se trouvent 15 articles soumis à l'adoption du sénat, parmi lesquels on remarque les suivans :

« La religion de la république est la religion catholique, apostolique et romaine. La nation la protège par ses lois : elle interdit l'exercice de toute autre.

« Le congrès général du Mexique est investi exclusivement des pouvoirs pour régler l'exercice du patronage dans toute la confédération.

« Les étrangers n'exerceront dans la république, en vertu de commission, aucun acte de juridiction ecclésiastique.

« La république enverra tous les ans au pontife romain cent mille pesos (500,000 fr.) comme oblation volontaire pour subvenir aux dépenses du saint-siège.

ESPAGNE.

Madrid, le 3 août. — On mande de Saragosse que les ennemis des Negros et des miliciens nationaux ont laissé de côté les bâtons dont ils se servaient au commencement, et que mainte-

nant ils se servent de poignards: quelques-unes des personnes ayant été tuées et d'autres grièvement blessées, le capitaine-général St-Marc a fait réunir les volontaires royalistes et leur a adressé une longue harangue, mais l'éloquence du général a été sans effet, et les excès ne discontinuent pas. Tous les gens qui ont quelque chose à perdre, quelle que soit leur opinion, n'osent plus sortir, surtout les jours de fête.

— A Zamora, les choses marchent du même train qu'à Saragosse, les Negros et les miliciens nationaux y sont poursuivis à coups de bâton et de poignard, et on annonce que trois ou quatre maisons de ces malheureux ont été pillées. On prétend aussi que l'arrivée de quelques émigrés portugais dans cette ville, près de la frontière du Portugal, aurait donné lieu au commencement de ces désordres.

BAVIÈRE.

Munich, le 10 août. — A propos du grand nombre de Russes qui, du chef de conspiration, viennent d'être condamnés aux mines, soit à vie, soit à temps, la gazette de cette ville donne sur ces mines les détails suivans, auxquels les circonstances prêtent beaucoup d'intérêt :

« Ces excavations souterraines sont ordinairement les mines d'argent de Nertschinsk, en Sibérie, près la frontière de la Chine, où les grands criminels sont déportés. On peut déjà nommer peine capitale le voyage jusqu'à cet endroit éloigné de Pétersbourg de 2000 milles, attendu que les condamnés doivent parcourir cette distance à pied, attachés par une longue chaîne, de sorte que beaucoup d'entr'eux succombent déjà en route sous l'excès des fatigues.

« Ceux qu'on descend pour toute leur vie dans ces mines, sort qui est réservé entr'autres au prince Troubetzkoi, sont regardés comme déjà morts; on récite les prières des morts sur eux, et l'on jette de la terre sur leur corps comme sur quelqu'un qu'on enterre. En effet il n'y a que très peu de condamnés à ce séjour malsain et à ces travaux extrêmement pénibles, qui revoyent la lumière du jour. Les hommes les plus robustes et les plus endurcis à la fatigue sont bientôt victimes de cette horrible situation. Si ceux qui n'auront à la supporter que pour un tems y survivent, il leur restera à supporter, comme les autres condamnés, un exil perpétuel en Sibérie. »

FRANCE.

Paris, le 15 août. — M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, après avoir terminé sa quarantaine à Marseille, est arrivé à Paris. Il a ramené avec lui le fils de Pietro-Bey, chef des Mainotes. Les récits que fait M. Regnault sur la situation de la Grèce, sont loin d'ôter tout espoir aux amis des Hellènes.

— La *Quotidienne* ne tient pas pied d'impatience de voir la constitution de Portugal devenir au moins un prétexte de guerre « L'Espagne, dit-elle, accueille les transfuges de Lisbonne, Lisbonne accueille les transfuges de Madrid; ceci constitue par le fait un état d'hostilité entre les deux pays qui ne peut long-temps se prolonger sans éclater. Nous sommes en Espagne, et l'Angleterre est en Portugal, dès lors il faut bien se décider à quelque chose. L'action est de toute nécessité. »

— Un journal ministériel du soir, rapporte, d'après un journal allemand qui s'imprime à Paris, que l'évêque de Spire, mort à l'âge de 82 ans, et qui avait légué 20,000 florins à sa cathédrale, n'a point été enterré, comme ses prédécesseurs, dans une chapelle de son église; que le clergé n'a voulu prendre aucune part à ses funérailles, parce qu'il accusait ce vénérable pasteur de sorcellerie, et que ce sont les habitans et les autorités civiles et militaires de la ville qui ont accompagné au cimetière les débris de ce véritable successeur des apôtres, puis qu'il fut bienfaisant. Depuis cet événement, dit la même feuille, tous les habitans de Spire sont tellement animés contre les destructeurs de l'évêque, que ceux-ci n'osent plus se montrer dans les rues de la ville. Les autorités en ont fait rapport au roi de Bavière.

— L'*Indicateur de Bordeaux* cite un fait assez curieux, s'il est vrai : « Le clergé espagnol, dit cette feuille, a offert une somme considérable au roi pour que l'amnistie dont il est fort question, ne fut pas publiée. »

— Un jeune sourd-muet, accusé du délit de chasse, sans autorisation, sans port-d'armes et avant l'ouverture des chasses, a été traduit mercredi dernier au tribunal de police correc-

tionnelle d'Abbeville. Son avocat a fait valoir en sa faveur les mêmes moyens que M. Charles Ledru a invoqués avec succès dans la cause du prévenu Nadaux : l'ignorance présumée de la part d'un sourd-muet des lois positives si compliquées relatives au délit de chasse. Le prévenu a été acquitté; son père lui avait servi d'interprète.

— Avant-hier un vol des plus audacieux a été commis dans l'église Saint-Roch. Une dame en s'approchant du tribunal de la pénitence, avait laissé son ridicule à côté d'elle. Un homme, assez bien mis, qui n'était pas un pénitent, aperçoit le ridicule et s'en empare. Le confesseur le voit et sort précipitamment du confessionnal au grand étonnement de la dame qui ne croyait pas avoir causé ce mouvement. L'ecclésiastique se débarrasse de son surplis pour se mettre à la poursuite du voleur; celui-ci parvint à s'échapper par le passage St.-Roch.

— On n'apprendra pas sans surprise que ceux des élèves de l'école de Châlons qui ont été renvoyés dans leurs familles lors de la mutinerie qui a eu lieu il y a quelques mois dans cette école, sont en ce moment l'objet d'une enquête criminelle. Sur un mandat du juge d'instruction, ils ont quitté leurs départemens et se sont rendus à Paris où ils ont été arrêtés et conduits à la Force. Là, ces jeunes gens se trouvent confondus avec des brigands, des escrocs, des filous, des mauvais sujets de toute espèce. La leçon que peut leur donner la justice ne leur sera peut-être pas aussi profitable que leur séjour en pareille compagnie peut leur être nuisible. Il faut espérer cependant qu'on ne prolongera pas leur détention et qu'ils seront bientôt renvoyés devant leurs juges. La punition qu'on leur avait infligée en les expulsant de l'école avait paru déjà assez rigoureuse pour un fait où l'on n'aurait dû voir peut-être qu'un acte d'insubordination.

— MM. les Portugais, résidant à Paris, et dont l'adresse n'est pas connue à la légation de Portugal, sont prévenus qu'on y recevra leur serment à la constitution portugaise, mercredi 16 du courant à midi.

— On rapporte que dernièrement le général français qui commande les troupes de service auprès du roi Ferdinand, étant au moment de prendre place à la table de S. M., le roi lui dit : « Asseyez-vous à ma droite, général. » Et que celui-ci, aussi bon clerc que militaire dévoué, s'est empressé de répondre par ces paroles du psalmiste : « *Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.* (Jusqu'à ce que j'aie abattu vos ennemis, pour vous servir de marchepied.) »

— Ce n'est pas à Madrid seulement que la fête de St-Ignace a été célébrée; elle l'a été aussi, et avec beaucoup de pompe, au château de Loyola, où le bienheureux fondateur des jésuites a vu le jour. Il y a eu une course de taureaux et la fête s'est terminée par des danses.

Les cérémonies qui ont eu lieu à cette occasion à Rome, ont été magnifiques; le saint-père s'est rendu dans la soirée à l'église des jésuites, et a admis à lui baiser les pieds, les élèves du collège germanique et tous les orphelins présents.

— La Gazette de Lausanne, en donnant des détails sur les fêtes qui ont eu lieu à Genève, ajoute ce qui suit :

« L'intérêt des Grecs n'y a point été oublié. Un nouveau concert a été donné à la salle de spectacle, destiné au rachat de ces mères et de ces enfans jetés à Calamos dans les fers des barbares, et qui, aujourd'hui même, au moment où des cris de joie animent nos fortunés rivages, périssent dans la misère et dans le désespoir. On a remarqué, sans surprise, M. Eynard à la tête de ce beau mouvement, et chacun y a concouru avec zèle. On doit surtout beaucoup à deux dames françaises qui se trouvent en ce moment à Genève, Madame la comtesse M.... et Mme. G...., dont le talent, comme cantatrices, est connu, et a déjà jeté beaucoup d'éclat sur les concerts donnés à Paris pour les Grecs. Le succès de ce concert a répondu au sentiment qui l'avait désiré, la salle était pleine et présentait un coup d'œil magnifique. Plusieurs étrangers de distinction s'y trouvaient réunis, et la recette, dit-on, a dépassé deux mille francs. »

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Le comité grec de Lausanne a reçu la lettre suivante adressée par M. Eynard, au comité de Paris :

« Je vous ai fait part, MM., des bienfaits de la Prusse et de ceux du duc d'Orléans, je vous ai dit combien ces secours avaient été utiles, puisqu'ils m'ont permis d'envoyer encore des vivres aux malheureux réfugiés à Calamos; le 24 juillet, je vous ai écrit en vous donnant d'autres détails bien affligeans sur plusieurs parties de la Morée, je réclamaï vos secours, mais la sage Providence qui protège évidemment la Grèce, m'a envoyé le même jour où je vous écrivais, une somme considérable. »

« Au risque d'être indiscret, MM., je ne puis vous cacher que S. M. le roi de Bavière vient de faire remettre une somme de 86,000 francs pour secourir la Grèce. S. M. a écrit ces mots : « Pour soulager la misère des chrétiens d'Orient, j'avais souscrit pour 20,000 florins, 43,097 francs, payables en dix mois consécutifs; ces secours pouvant arriver trop tard, je mets dès à présent cette somme à votre disposition, je la double même afin que vous puissiez porter des secours plus efficaces, ces 86,000 francs, dont vous pouvez disposer de suite, sont indépendans des 20,000 florins que je vous ai remis pour le rachat des femmes et des enfans grecs. Avec quelle douce satisfaction je fais ce nouveau sacrifice pour ces chrétiens infortunés, car moi-même ne suis-je pas homme et chrétien. »

« Vous serez touchés, Messieurs en lisant ces paroles, mais vous le serez plus vivement encore en apprenant que ce vertueux souverain, en se rendant aux eaux de Bruckman son séjour d'été, a refusé toutes les fêtes et les illuminations que les communes voulaient lui offrir. S. M. a fait dire aux différens magistrats qu'elle préférerait dans les circonstances présentes que les sommes destinées à ces fêtes fussent employées, moitié à soulager les pauvres de ces communes, moitié pour envoyer des secours à des populations souffrantes de la Grèce; cette demande si touchante a eu le meilleur succès et de toute part des nouveaux dons ont été offerts pour les Grecs.

— Des lettres de Zante du 6 juillet et de Corfou du 11, annoncent que les Turcs ont vainement tenté de s'emparer d'Armiro, place bien fortifiée, où se trouve une bonne garnison grecque composée en partie de Mainottes. Dans ce combat, qui a été livré à la fois par terre et par mer, les Turcs ont été vigoureusement repoussés, avec une perte d'environ 1000 hommes morts ou blessés, et plus de 200 prisonniers. Ils se sont retirés sur Nisi.

Tous les habitans de Spezzia sont partis pour Hydra. Les navires sont au nombre de 142, de toute dimension, et 10 brigands. Les troupes de terre et de mer se sont réunies pour défendre cette île menacée.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 18 AOÛT.

Des fêtes de toute espèce, des bals, des courses de chevaux se préparent dans presque toutes les villes, pour célébrer l'anniversaire de la naissance du roi. A Bruxelles deux courses, l'une de chevaux indigènes, l'autre de chevaux de race étrangère, auront lieu les 25 et 26 dans la plaine de Mon-Plaisir. Le cheval de M. Cockerill, qui l'an dernier a obtenu le prix, en franchissant la distance, un mille et demi anglais, en 2 minutes et 10 secondes, y sera encore conduit cette année. Le prix consistera en un vase de vermeil de la valeur de mille florins.

On nous écrit de Gand que les fêtes qui y ont été données lors de l'ouverture du salon d'exposition, y reprendront pour le 25 une nouvelle activité. On y prépare des bals, des tirs à l'arc, des joutes sur l'eau, des illuminations; qu'on y joigne les débuts de la troupe formée sous la direction de M. St. Victor, qui a été assez heureux pour recruter des artistes fort distingués, voilà plus qu'il n'en faut pour attirer les curieux des provinces voisines.

A Maestricht, on fera en grande pompe l'ouverture du nouveau canal de Bois-le-Duc. A cette occasion, M. le gouverneur offrira à Hock un grand déjeuner aux principales autorités. Le soir, à l'hôtel-de-ville, il y aura un bal et un souper splendide donné par la régence. Les personnes munies de cartes y seront seules admises.

Spa, que la présence d'un grand nombre d'étrangers, rend déjà si brillant, fait aussi ses préparatifs. On ne parle pas encore de soupers, de bals ou d'illuminations, mais une course de chevaux indigènes y doit avoir lieu le 25 à midi.

Et Liège... nous regrettons de n'avoir pas encore à donner quelques détails semblables sur les fêtes qu'on ne manquera pas sans doute d'offrir à toutes les classes des citoyens.

— La nomination de M. de Bousies, major de la matricule, à la seconde chambre des états-généraux, faite par l'assemblée des états-généraux du Hainaut, paraît sujette à des difficultés. On assure que M. de Bousies est né en France, et qu'il n'a point acquis, aux termes de l'article 10 de la loi fondamentale, les droits d'indigénat et d'admissibilité aux emplois publics. (Le Belge.)

— On apprend de Bucharest, 25 juillet, que beaucoup de familles se réfugient à la campagne pour éviter les ravages de la peste. On dit qu'à Rutschuk, la mortalité est si grande qu'environ 50 personnes y meurent par jour; nous n'avons pas des nouvelles récentes de Constantinople.

— On mande de Stockholm, le 1^{er} août :

« On assure qu'on a agité, il y a quelques jours, au conseil d'état, la question de diminuer les droits sur l'importation des grains étrangers et que cette question a été résolue négativement. Les nouvelles qu'on reçoit de la province sur l'état de la récolte sont plus favorables. »

Nous recevons de M. de Schuyfeler, professeur à Louvain, une réclamation de la même nature que celle de M. Wurth sur un article relatif aux élèves de l'enseignement universel, inséré dernièrement dans notre journal. Comme nous croyons avoir répondu hier à M. Wurth d'une manière satisfaisante et que notre réponse s'applique également à la réclamation de M. de Schuyfeler; l'estimable professeur pensera sans doute comme nous, que l'insertion de sa lettre devient inutile.

REVUE AMÉRICAINE.

Un nouveau journal mensuel se publie à Paris, sous le titre de REVUE AMÉRICAINE, avec cette épigraphe extraite de l'introduction des œuvres de M. de Chateaubriand : quand on a vu la plus vieille monarchie du monde renversée, l'Europe tout-à-tour conquise et conquérante... qu'y a-t-il après de pareils événements?... Ce qu'il y a! portez vos regards au-delà des mers. L'Amérique entière sort républicaine de cette révolution et rompt place un spectacle étonnant par un spectacle plus étonnant encore.

Cette livraison contient des pièces officielles du plus haut intérêt, telles que le message du nouveau président des États-Unis, celui du président du Mexique, le discours de Bolivar au congrès du Pérou et l'éloquent discours de M. Webster aux États

Unis pour obtenir l'envoi de plénipotentiaires au congrès de Panama. Le format et la nature de notre journal ne nous permettent que d'indiquer ces beaux monumens d'une langue diplomatique toute nouvelle ; nous en avons d'ailleurs donné dans le tems, quelques fragmens d'après les journaux anglais.

Pour mieux constater le progrès que la liberté doit faire faire à l'Amérique, la *Revue Américaine* a consacré plusieurs articles à dépeindre l'ancienne situation de ces vastes et riches contrées dans le tems où elles étaient soumises au joug de la métropole. Nous en avons déjà signalé plusieurs traits d'après les voyages du capitaine Hall, de M. Caldclough et de M. Mollien. Nous empruntons à la revue Américaine quelques détails plus précis encore sur la situation du commerce et l'état de l'instruction publique, sous le régime Espagnol. (*)

Le commerce des colonies appartenait exclusivement à l'Espagne : Tout étranger qui violait cette loi expiait le crime dans des cachots affreux où il était enfermé pour le restant de sa vie. Les diverses colonies n'avaient point le droit de commercer entre elles, de peur que la métropole perdît le bénéfice de fournir seule à tous les besoins des colons. La peine de mort était appliquée à tout colon qui violait les lois de commerce ; chaque colonie avait des restrictions particulières mises à son industrie ; aucune n'avait la permission d'avoir des manufactures ; la plantation du tabac était très limitée et réglée par les officiers royaux. Le Pérou et le Chili avaient seules la permission d'avoir des vignobles et des oliviers ; encore leurs produits ne pouvaient point être exportés vers les colonies, et en revanche, la culture de la canne à sucre et du tabac était interdite à ces deux provinces.

Le système prohibitif n'était point limité au commerce, il s'étendait à toute la vie des colons. Aucun homme, né en Amérique, ne pouvait voyager en Europe sans une permission spéciale du roi. Il était défendu d'établir des écoles ou des universités ; les mariages mêmes étaient sous un régime qui tendait à en limiter le nombre et à maintenir la distinction des classes. En général, le gouvernement espagnol redoutait le développement intellectuel ainsi que la prospérité des colons. Le contrat original entre le roi et les premiers colons avait stipulé qu'eux et leurs descendans seraient préférés dans toutes les fonctions publiques ; mais ce contrat fut violé, et, depuis l'époque de la conquête jusqu'en 1810, sur 166 vice-rois, 588 capitaines généraux, gouverneurs et présidents, il n'y en eut que 18 créoles et ceux-là avaient été élevés en Espagne.

Instruction publique. — Il n'y avait pour toute l'Amérique-Méridionale que deux universités, l'une à Mexico, l'autre à Lima, placées sous l'inspection immédiate des évêques et des chefs-politiques. Ces universités avaient des maîtres de plain-chant, et l'on ne sortait pas de là médecin, avocat ou prêtre, sans savoir chanter au lutrin.

À l'université de Mexico on s'occupait un peu de mathématiques et de sciences naturelles, parce que là le gouvernement avait besoin, pour l'exploitation de ses mines, que ces connaissances fussent répandues. M. de Humboldt paraît même avoir distingué dans cet établissement des minéralogistes instruits ; mais, en général, l'éducation était entre les mains du gouvernement espagnol un moyen de despotisme. Il n'y avait point d'écoles pour apprendre à lire et écrire aux enfans. Il est dit, dans le rapport adressé en 1825 au congrès de Colombie, sur la situation intérieure du pays, que, dans le cours de 300 ans, l'Espagne n'a pas créé une seule de ces écoles, et aujourd'hui il n'est pas de ville et même de village qui n'ait la sienne. Dans tous les collèges fondés par l'Espagne, l'ignorance des élèves fut toujours garantie par celle des instituteurs, qui ne savaient guères autre chose que le mauvais latin des couvens au douzième siècle. Le collège établi à Caracas fut transformé dans le dernier siècle en une université qui comptait dix professeurs employés ainsi qu'il suit : trois enseignaient assez de latin pour mettre en état de lire la messe, la physique d'Aristote et la philosophie de Scot, que l'on professait encore à cette université en 1808. Un professeur d'anatomie donnait ses leçons sur un squelette en cire ; cinq enseignaient la théologie, un sixième de la même faculté, et c'était le plus instruit, était chargé de défendre la doctrine de Saint-Thomas sur l'immaculée conception contre tous les hérétiques, et on ne pouvait obtenir aucun diplôme avant d'avoir juré que l'on croyait sincèrement à ce dogme.

Dans plusieurs circonstances le gouvernement prouva que c'était une résolution bien arrêtée qui privait l'Amérique des bienfaits de l'instruction. En 1796 une école avait été établie à Buenos-Ayres pour enseigner aux jeunes gens les connaissances mathématiques nécessaires à la marine. Cette école prospérait, à la grande satisfaction des habitans, lorsqu'une ordonnance royale conçue dans les termes les plus stupides et les plus insultans vint la fermer. Quand la cité de Mérida, dans la capitale de Venezuela, sollicita du gouvernement l'établissement d'une université, la réponse fut que les habitans des colonies espagnoles destinés, par la nature, à travailler de leurs mains à l'exploitation des mines, n'avaient pas besoin des sciences.

L'introduction des presses était défendue, sous les peines les plus sévères. Jusqu'à la fin du dernier siècle, il n'y en eût que trois dans toute l'Amérique espagnole, une à Mexico, une à Lima, la 3e. à Cordova. Elles étaient employées exclusivement à multiplier les décrets royaux, les ordres des vices-rois et des chefs politiques, mais n'imprimaient pas un livre. La première presse libre fut établie au Chili, en 1811, par trois citoyens des Etats-Unis qui l'apportèrent de New-York.

Ancun écrit ne pouvait être mis en circulation sans avoir

(*) Ces détails sont extraits du texte même des lois coloniales de l'Espagne intitulées : *Recopilacion de Indias.*

recu l'approbation du *saint-office*. La liste de tous les ouvrages défendus était intimée par les huissiers de l'inquisition à tout vendeur de livres. Les ouvrages de Vattel, Montesquieu, Puffendorf, Fénelon, Addison, Roberston, etc., étaient frappés de prohibition absolue : lire ou posséder seulement un de ces livres était un des plus grands crimes qui pussent être commis par un habitant de l'Amérique du sud. Le clergé était autorisé à employer tous les moyens possibles, *todas las vias posibles*, pour découvrir les livres prohibés. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous ne sommes plus au tems où l'on ne réputait bons vers que ceux qu'on nous envoyait de Paris, tandis que toute composition poétique arrivée de la province était à l'avance frappée de réprobation et reconnue détestable. Ces préjugés vont s'affaiblissant comme bien d'autres. On lirait aujourd'hui sans prévention des vers venus de Montauban ou de Brive-la-Gaillarde. Voici par exemple, un poème composé dans le département de la Manche, par un petit maire de village. C'est un *art poétique à l'usage du 19^e siècle*, ironie en cinq chants dirigée en partie contre le romantisme vapoureux ou hypocondriaque. Il faudrait bien de la malice et de bien vives épigrammes pour rajeunir un tel sujet, dit le *Globe*. Toutefois une élégance soutenue, des vers bien tournés, de tems en tems des mots heureux, font lire avec quelque plaisir cette parodie légère de l'*art poétique* de Boileau. Quelques citations justifieront cet éloge.

Le goût s'est enhardi, ce Boileau, qu'on renomme,
Dans cet âge éclairé serait un bien pauvre homme ;
On rirait d'un auteur, dont les vers trop français
Au lecteur mécontent ne présentent jamais
Ni d'un mot colossal le hardi barbarisme,
Ni d'un tour inconnu l'élégant germanisme,
Et l'infailible arrêt d'un piquant feuilletton
Au donneur de leçons donnerait sa leçon.

N'allez pas, amoureux d'un purisme stérile,
Par cent corrections tourmenter votre style ;
De toutes leurs beautés purifier vos vers,
Et les rendre moins bons pour les rendre plus clairs.
Malheur au pauvre auteur, dont la verve glacée,
Par un tour consacré profane sa pensée,
Dans la langue française il se tient en prison ;
De Boiste et de Domergue il fait son Apollon,
Pour penser, il compulse un gros dictionnaire,
Et, pour parler au cœur, consulte la grammaire.

Bannissez de vos vers tous les dieux de la Fable,
Ces dieux-là, croyez-moi, ne valent pas le diable ;
Vainement vous crîrez, plus pâle et plus défait
Qu'un ministre en voyant amincir son budget.
Pluton vole, emporté par six coursiers funèbres ;
La terre sous son char se couvre de ténèbres,
De son sein échappés de brûlans tourbillons
Dessèchent ses ruisseaux, embrasent ses moissons,
Et Phébus, pâlisant au haut de sa carrière,
Obscurcit ses rayons et voile sa lumière ;
Le tranquille lecteur rit de ces plagiat,
Et ne peut s'effrayer de ce qu'il ne croit pas.
Mais voyez, quand Satan paraît dans un poème,
Sur son front est empreint le sceau de l'anathème ;
Un long serpent le presse en des nœuds enflammés,
Et plonge dans son cœur des dards envenimés ;
Du vitriol bouillant les flammes dévorantes
Courent, au lieu de sang, dans ses veines brûlantes ;
Partout il voit l'arrêt de la divinité :
Tes tourmens finiront avec l'éternité !
De terreur et d'effroi l'âme en est agitée,
Si l'on ne tremble pas, c'est que l'on est athée.

Ainsi, le dithyrambe errant à l'aventure,
Méconnaît toute règle et perd toute mesure :
Les Qui ? les Que ? les Quoi ? les tirels et les points
Sont ses derniers ressorts et ses premiers besoins.
A cent choses, l'auteur adresse la parole ;
Il voit Léonidas, Byron, le Capitole,
Du despotisme affreux le géant étouffé ;
Et, quand il a vu tout et tout apostrophé,
Il se baptise enfin *Muse de la patrie*,
D'un énorme laurier couronne son génie,
Et, s'immortalisant à grands coups d'encensoir,
Sur l'autel de la gloire il s'invite à s'asseoir.

Faits récents de monomanie homicide survenus par contagion d'imitation.

L'académie royale de médecine de Paris (section de médecine) a reçu dans sa dernière séance plusieurs communications qui n'intéressent pas seulement les médecins, mais encore les juges, les moralistes et tous ceux qui s'occupent de l'étude de l'homme.

M. Barbier, médecin en chef de l'hôpital d'Amiens, auteur de plusieurs ouvrages très estimés, adresse à l'académie une observation dont il certifie l'exactitude. Une femme nouvellement accouchée, ayant entendu parler du crime de la fille Cornier, fut prise de monomanie homicide. Elle lutta d'abord, quoiqu'avec peine, contre le désir qui la poursuivait ; mais craignant enfin de ne pouvoir résister plus long-tems, elle en fit l'aveu à son mari, qui se vit dans la nécessité de la faire enfermer ; elle n'est pas encore guérie.

Un membre fait une communication du même genre. A Gayac, dans le Languedoc, une femme, sur le récit du même crime, contracta aussi la monomanie homicide, et conçut le projet de tuer un de ses enfans. Elle se munit, à cet effet d'un rasoir, qu'elle porta quelque tems caché sur elle, attendant une occasion favorable. Mais au moment de commettre le meurtre, une lutte violente s'établit dans son esprit, et pour s'ôter la possibilité de céder à son affreux penchant, elle ne trouva d'autre moyen que d'appeler au secours. On la désarma, et on a été obligé de l'enfermer.

Un autre membre de l'académie affirme que le double meurtre commis par Papavoine a donné lieu à un fait semblable en tout aux précédens. Une dame d'un rang très élevé, dit-il, ayant eu la curiosité de visiter le lieu où l'assassinat avait été commis, fut prise à l'instant même de monomanie homicide.

Globe.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 17 août. EFFETS PUBLICS. — Il faut voir la cote pour les cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court a trouvé son placement; le Londres court et a deux mois a trouvé des preneurs a la cote; le Paris court s'est traité a la cote, le papier a trois mois a été demandé; en Francfort court il ne s'est rien fait, le papier a terme a été demandé a la cote, ainsi que le Hambourg court.

MARCHANDISES. — Les cafés sont bien tenus: il s'en est vendu divers petits lots; on a payé le Batavia a 34 cents; le Brésil 32 1/4, le Havane de 31 1/4 a 32 cents, et le St. Domingue 32 1/4 c.

40 quarts et 129 huitièmes thés Uxem ont été traités; le prix n'en est pas connu.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2. M.	A 3. M.
P. B.		Amsterd.	118 0/10 p.	P	
Dettes activ.	51 1/2	Londres.	4077	A	4014 1/2 4073 P
Différée.		Paris.	47 3/8		47 46 13716 A
Obl. du S.		Franc.	35 5/8		35 7/16 A 35 5/16
Act. S. C.	81 3/4 A	Hamb.	34 13/16		34 5/8 A 34 9/16

BOURSE D'AMSTERDAM, du 16 août. — Dette active, 51 1/4 3/4 9/16. Différée 314718 1057128. Bill. de chance, 17 1/4 3/4 1/2. Synd. d'am. 93 1/2 94 9/3 374. Rentes remb. 85 1/4 1/2 3/8. Lois d'o. Act. soc. com. 83 1/4 3/4 3/8

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 17 AOUT.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. . . fl. 5 85 c.
Id. de seigle, fl. 4 73 c.

ÉTAT CIVIL, du 17 août. — Naissances, 4 garçons, 4 filles.

Mariages 1, savoir; entre

Jean Franquet, arpenteur, place de l'Université, et Elisabeth Joseph Demoulin, marchande, même domicile.

Décès: 1 garçon, 2 hommes, 1 femme, savoir:

Jacques Joseph Orban, âgé de 59 ans, cordonnier, rue Firquet, époux en 3e. noces d'Ida Francken.

Gilles Wéry, âgé de 41 ans, journalier, faubourg Ste. Walburge, époux d'Ida Dupont.

Marie Ida Pirard, âgée de 65 ans, sans prof., faubourg St. Léonard, épouse de Noël Fischer.

TEMPÉRATURE DU 18 AOUT.

A 9 h. du mat., 16 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 22 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE A LA BOVERIE.

BAL dimanche prochain 20 du courant.
Le soir il aura grande illumination. (887)

BAL dimanche, 20 courant, chez Louis Renson, à Beyne-Hensay. (888)

Il sera procédé, par le ministère du notaire Jadot, en son étude à Marche, grand-duché de Luxembourg, le lundi vingt-huit août 1826, à dix heures du matin, à la vente publique de bois domaniaux dépendant de l'inspection des eaux et forêts de Marche.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer au prix de 45 cents, chez l'inspecteur des eaux et forêts, à St. Hubert, chez le receveur des domaines à Marche, ainsi que chez tous les receveurs des domaines des chefs-lieux de province du royaume.

Liège, le 10 juillet 1826.

L'administrateur des domaines, eaux et forêts du 5me. ressort, Ferdinand DEL MARMOL.

(251) Vente pour sortir de l'indivision.

Le vendredi 15 septembre, à dix heures du matin, les héritiers de M. Gilles-Joseph Monier, exposeront en vente aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M^e. Bertrand notaire, à Liège, place St. Pierre, n. 871, une jolie maison rebâtie à neuf, sise à Liège, rue Neuve derrière le Palais, cotée 444, pour en avoir la jouissance au 25 décembre prochain. S'adresser audit notaire.

Le 8 septembre 1826 à deux heures de relevée, les enfants de la dame veuve de Jacques Thiriard, en son vivant carbaretière, sur la Batte, à Liège, feront vendre par le ministère de M^{re}. Dusart notaire, en son étude rue Féronstrée, audit Liège, les immeubles suivants:

- 1^o. Une belle maison avec écurie, réunissant toutes les commodités nécessaires et propre à tout commerce, située sur la Batte à Liège, n. 1108.
2. Une autre maison, située audit Liège, faubourg d'Amercœur, n. 1619.
3. Une autre maison, située audit Liège, rue derrière St.-Thomas, n. 331.
4. Deux autres maisons ne formant aujourd'hui qu'une habitation, situées à Liège, au Pont de Pierre, Outre-Meuse, paroisse St. Nicolas.

S'adresser pour les conditions audit notaire, ou à M^{re}. Vigoureux, avoué, rue St.-Severin, n. 714, audit Liège.

(254) On demande une fille de boutique ayant servi dans cette ville et munie de bons certificats. S'adresser à M. J. A. NATALIS, Chaussée-des-Prés, n. 1389.

222) VENTE D'IMMEUBLES.

Le lundi vingt-un août 1826, à trois heures de relevée, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Liège, le 21 février 1826,

Les représentants Gérard Thurion, de la Boverie, feront vendre aux enchères, en l'étude à Liège du notaire Keppenne par son ministère, les immeubles dont la désignation suit, situés à la Boverie, commune de Liège:

- 1^o Une maison sise en lieu dit le Lege, près le pont de la Boverie, portant le n. 14, occupée par Pierre-Joseph Bourlon;
- 2^o Une pièce de terre située vers la fabrique et demeure de M. Renoz, contenant quatre perches 35 aunes;
- 3^o Une maison sise un peu plus loin que le pont de la Boverie, portant le numéro 28, occupée par le Sr. Wachel et l'un des vendeurs.
- 4^o Une pièce de terre située en lieu dit forires, contenant vingt-six perches quinze aunes.

Les articles un et deux seront vendus en un seul lot.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges, à M^{re}. Vissoul et Goyens, avoués, et en l'étude dudit notaire.

Vente pour sortir de l'indivision.

Jeudi 24 août 1826, à trois heures de relevée, les héritiers de Catherine Lys, et autres, feront vendre aux enchères, par le ministère du notaire Delexhy, à ce commis, devant M. le juge de paix des quartiers sud et ouest de cette ville de Liège, en son bureau rue Plattes-Pierres, les immeubles et rentes dont la désignation suit:

- 1er. Lot. Une petite ferme appelée la Quoidbac, avec les jardins, prairies et terres labourables qui en dépendent, sise en la commune de Clermont, canton d'Aubel, occupée par Christiane Derenne, qui en paie un fermage de 168 fl. P. B.
- 2e. Lot. Une rente annuelle et perpétuelle de quarante-cinq florins quatre-vingt quatorze cents du royaume, constituée sur le pied de quatre pour cent, due par M. le chanoine Wauthy, à Liège.
- 3^o Une autre rente de trente-neuf florins cinq cents, constituée sur le même pied que la précédente, due par Joseph Lecanne, de Housse.
- 4^o Un capital de deux cent quatre-vingt florins des Pays-Bas produisant intérêt à 5 o/o, dû par Ph. Jacques Wadeux, de Liège, et Alex. Wadeux, de Erée.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, à M. le juge de paix susdit, ou au notaire Delexhy, rue St. Séverin, dépositaire des titres de propriété. (839)

A vendre ou arrenter la maison portant l'enseigne du Petit Sans-Souci, quai d'Avroy, n. 797, à Liège avec grand jardin, garni d'espalières et d'arbres à fruits, de toutes espèces. S'adresser à M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie. (715)

(13) A vendre à main ferme une belle propriété patrimoniale, située à proximité de Herve, sur la route de Battice à Maëstricht, consistant en une maison de maître, bâtie à neuf et distribuée au goût moderne, avec étangs et jardins très variés, les bâtiments très solides et suffisants pour le fermier, avec quinze à seize bonniers métriques en verger, prairies et terres arables de très bonne qualité, formant un ensemble qui réunit tous les éléments d'une petite campagne aussi saine qu'agréable.

S'adresser au notaire DEBEFFE, ancien avocat, rue Scènes de Hasque, n. 281, à Liège, pour plus amples informations.

On demande un élève en pharmacie pour Huy. S'adresser place du Mraché, n° 12, à Liège. (399)

Chambre ou quartier garni à louer, avec pension ou non, rue Basse-Sauvenière, près de la salle de spectacle, n. 843.

On cherche un jeune homme actif et d'honnête famille, de l'âge de 12 à 15 ans, pour être utile dans une maison de commerce, son gage sera proportionné à ses talents. S'adresser rue Vinave-d'Ile, n. 609. (889)

Le Sr. PRADIER, coutelier breveté de S. M. le roi de France auteur de divers objets qui ont obtenu les médailles décernées à l'industrie, vient d'établir dans cette ville un dépôt général de tous les articles de sa fabrique, qui seront vendus à des prix très modérés; savoir: rasoirs de tout prix, boîtes à 2, 4 et 6 rasoirs; boîtes de canifs et grattoirs; boîtes pélicures, canifs à coulisse, à 2, 3, 4 pièces et cachets; canifs à calendrier perpétuel; taille plumes à pression; idem à vis; cuirs avec boîtes; idem à palmettes; idem simples et autres; nécessaires de tout prix, pour hommes, etc., etc.

On y trouve, provenant également de la fabrication dudit Sr. PRADIER, la pâte végétale et savonneuse, destinée à amolir le poil de la barbe et à faciliter les fonctions du rasoir; (cette découverte a valu à son auteur la médaille d'or à la dernière exposition du Louvre) et de la pâte minérale très favorablement connue pour ses bons effets, même sur les plus mauvais rasoirs.

Le seul dépôt est chez le Sr. GILLON NOSSANT, rue du Pont d'Ile, n. 22 qui tient aussi un grand assortiment de coutellerie anglaise, composé de canifs de toutes espèces et de tout prix, ciseaux, couteaux de table et de dessert, trousseaux de chirurgien, rasoirs, nécessaires de tous genres, et une infinité d'autres articles, à juste prix.